

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance publique du 9 décembre 2021

Convocation adressée le 3 décembre 2021
Compte rendu affiché le 20 décembre 2021
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 10

L'an deux mille vingt et un, le neuf du mois de décembre, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 3 décembre 2021 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Nathalie PERRIN-GILBERT, Stéphanie LEGER, Patrick ODIARD, Laurence CROIZIER, Richard MARION, Cédric VAN STYVENDAEL, Yves BEN ITAH, Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Nadine GEORGEL, Tristan DEBRAY

Absent(es) : Corinne SUBAI, Samira BACHA-HIMEUR

Procuration : Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Nathalie PERRIN-GILBERT

Secrétaire de séance : Patrick ODIARD

Exercice 2021 - Annulation de la subvention accordée à l'Académie de Fourvière

Rapporteuse : Nathalie PERRIN-GILBERT

Lors de sa séance du 16 juin 2021, le comité syndical a voté l'attribution d'une subvention de 5 000 euros à l'Académie de Fourvière, régie dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Le syndicat mixte apporte chaque année une aide financière à la régie depuis sa création. Ce soutien a notamment pour objet de permettre à l'Académie d'accorder des tarifs d'inscription préférentiels aux stagiaires élèves du conservatoire de Lyon mais aussi de soutenir l'organisation du festival de l'Académie dont les concerts rencontrent un vif succès.

En raison du contexte sanitaire, l'académie a annulé toute activité pour la deuxième année consécutive. Afin de maintenir cependant une visibilité de ce projet et d'entretenir le lien avec le public, il était envisagé de proposer un concert à l'Hôtel de Ville durant la période estivale. La subvention 2021 visait à l'organisation de cet événement.

Cet événement n'a pas pu être mise en place dans la période souhaitée.

Le versement de la subvention votée en juin dernier n'est pas justifié dans ces conditions.

Le comité syndical, à l'unanimité,

✓ **annule** la décision d'attribution d'un subvention de 5 000 euros à l'Académie de Fourvière (académie internationale d'été de Lyon) au titre de l'année 2021 ;

✓ **dit** que le mandatement des crédits inscrits à cet effet au budget primitif 2021, au compte 65738, sera par conséquent annulé.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,



Nathalie PERRIN-GILBERT

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 24 DEC. 2021



DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE